# CHAMPIONNAT « FLOTTE PARTAGEE » DES PAYS DE LA LOIRE 2025-2026

## ETAPE 1 : APCC Voile Sportive
## Dimanche 13 décembre 2026

## AVIS DE COURSE

**1. AUTORITE ORGANISATRICE**

L'Autorité Organisatrice (AO) sera L'APCC Voile Sportive, structure affiliée à la Fédération Française de Voile (FFVoile), en partenariat avec la Ligue de voile des Pays de la Loire.

**2. LIEU DE L'EPREUVE**

L'épreuve « Championnat régional Flotte Partagée – Etape 1 » aura lieu à Pornichet sur le Port de plaisance le dimanche 13 décembre 2026.

**3. GRADE DE L'EPREUVE**

Cette épreuve sera de niveau grade 5A. Elle est inscrite au calendrier FFVoile.

**4. PROGRAMME PREVISIONNEL**

**Programme prévisionnel dimanche 13 décembre :**

(a) Ouverture du secrétariat de course à l'APCC Voile Sportive à 8H30.
(b) Confirmation des inscriptions de 8h30 à 9h30.
(c) Pesée des équipages de 8h30 à 9h30.
(d) **Premier briefing pour les équipages à 9h30.**
(e) L'heure du premier signal d'avertissement sera à 10h30
(f) L'heure limite pour le dernier signal d'avertissement approximativement : 17h00

**5. BATEAUX ET VOILES**

5.1 L'épreuve est une épreuve en « flotte partagée » : les bateaux seront fournis par l'organisateur.
5.2 L'épreuve sera courue sur des bateaux J80. 8 bateaux seront fournis.
5.3 Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker asymétrique.
5.4 Les bateaux seront tirés au sort au briefing et/ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

**6. EQUIPAGES**

6.1 Le nombre d'équipages sera limité à 12 pour cette étape.
6.2 L'équipage (barreur/barreuse inclus(e)) doit être constitué de **4** à **5** membres

6.3 Chaque équipage participera sous un « **nom d'équipage** » qu'il aura choisi et qu'il conservera pour l'ensemble des étapes du championnat régional (avec la possibilité de modifier tout ou partie de la composition de l'équipage d'une étape à l'autre).

6.4 Chaque équipage devra désigner un « **chef de bord** », représentant de l'équipage.

6.5 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.

## 7. DEMANDES D'INSCRIPTIONS

7.1 La date limite pour faire une demande d'inscription est : **le vendredi 1er décembre 2026.**

7.2 **Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à partir du vendredi 13 novembre à 0h00.**

7.3 Les demandes d'inscriptions doivent être envoyées à l'AO en remplissant la fiche de demande d'inscription en annexe du présent avis de course, avant le 1er décembre à **:** thomas.romont44@gmail.com **ET** contact@apcc-voilesportive.com**.**

## 8. INSCRIPTIONS

8.1 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » - une autorisation parentale pour les mineurs.

8.2 L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, de pesée de l'équipage et après avoir payé les droits et dépôts de garantie. Tout paiement d'inscription pourra être fait par internet sur le site de l'APCC Voile Sportive. La caution d'un montant de 1500€ devra être déposée par **chèque** au moment de la confirmation d'inscription.

## 9. Droits d'inscription :

Les droits d'inscription pour l'épreuve sont de **175 euros par équipage**, non remboursables ;
Ils doivent être réglés via un lien de paiement envoyé pour confirmation d'inscription, au plus tard une semaine avant l'épreuve auprès du Club Organisateur : APCC Voile Sportive.

## 10. Caution des dommages

10.1 (a) Une caution initiale de 1500€ devra être versée à l'inscription par chèque, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le chef de bord à chaque incident**.** (b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au chef de bord de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve. (c) Après l'épreuve, le solde des cautions sera rendu dans les 10 jours.

10.2 Assurance : L'AO conseille vivement aux chefs de bord de souscrire au **rachat de franchise FFVoile** via leur espace licencié.

## 11. REGLES

11.1 (a) L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV.

(b) Les règles d'utilisation des bateaux (définies dans les IC) s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.

(c) L'épreuve se courra en arbitrage direct selon l'Annexe UF.

(d) les règlements fédéraux ainsi que le règlement de la Coupe Régionale Flotte Partagée 2026-2027 (e) Le règlement intérieur de l'APCC.

## 12. FORMAT DE L'EPREUVE

12.1 Le Format sera détaillé dans les IC de l'épreuve.

12.2 L'épreuve pourra être constituée de phases de poules (6 équipages par poule) suivies de Finales Rond Or et Argent.

12.3 L'AO peut changer le format ou annuler l'épreuve si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

## 13. PARCOURS

13.1 Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournement à bâbord de la bouée au vent, une porte sous le vent si possible et une arrivée vent arrière ou vent de travers.
13.2 La zone de course sera située dans la baie de Pornichet La Baule.

## 14. PUBLICITE

Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation World Sailing 20.4.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.

## 15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter :
APCC Voile Sportive
contact@apcc-voilesportive.com
09.53.35.88.51

# FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION
# CHAMPIONNAT REGIONAL FLOTTE PARTAGEE
# ETAPE 1 / APCC – Dimanche 13 DECEMBRE 2026

NOM DE L'EQUIPAGE : ……..

CLUB REPRESENTE :…….

Coordonnées du Chef de bord :

Nom / Prénom :.....

Courriel :.....

Adresse: .....Tel. : .....

| Composition de l'équipage (4 à 5 membres) | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nom | Prénom | N° licence | Club | Sailor ID | Poids (réservé AO) |
| Chef de bord | | | | | | |
| Equipier | | | | | | |
| Equipier | | | | | | |
| Equipier | | | | | | |
| Equipier | | | | | | |
| | | | | | Total | |

Poids total maximum: 350 kg

Frais d'inscription **175 euros par équipage aucun paiement par personne ne sera accepté** (somme totale à régler au plus tard une semaine avant l'épreuve par lien de paiement

Caution Matériel : **1 500 Euros uniquement par chèque** (au moment de la confirmation d'inscription)

**L'AO conseille au chef de bord d'effectuer auprès de la FFVOILE, dans votre espace licencié, un rachat de franchise**; celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers.

Signature du
Chef de bord :

Fiche d'inscription à adresser au plus tard **le vendredi 1er décembre** à thomas.romont44@gmail.com **ET** contact@apccvoilesportive.com